PREPP

PROGRAMME REGIONAL D'EDUCATION ET DE FORMATION DES POPULATIONS PASTORALES en zones transfrontalières

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement et de la coopération DDC

2ème session du Comité d'Orientation

27 octobre 2016 à Abuja au Nigéria

Thème :

«Bilan, Perspectives et Stratégie de pérennisation de l'éducation et la formation des communautés pastorales»

Sous l'égide de la CEDEAO

1. Problématique de l'éducation et de la formation des pasteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre

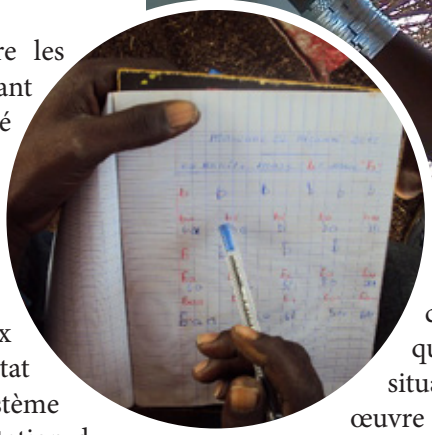

En Afrique de l'Ouest et du Centre les systèmes d'élevage sont diversifiés allant de systèmes basés sur la grande mobilité à des formes d'élevage sédentaires qui incluent des fermes modernes et des élevages laitiers en zone périurbaines. Ces systèmes se caractérisent par leur aptitude à valoriser les différents écosystèmes existants et à s'adapter aux mutations environnementales. Ce constat s'applique tout particulièrement au système d'élevage pastoral dans lequel l'alimentation du bétail est fondée presque exclusivement sur l'exploitation Ressources naturelles.

Dans les pays sahéliens, le pastoralisme concentre 70 à 90 % de l'élevage bovin et 30 à 40 % de l'élevage des petits ruminants. Sa contribution dans l'offre de produits animaux est estimée à 65 % pour la viande bovine, 40 % pour la viande de petits ruminants et 70 % pour le lait. L'un des atouts majeurs de l'élevage réside dans le fait qu'il constitue une forme unique de valoriser de vastes zones où la pratique de l'agriculture demeure trop aléatoire. L'étude réalisée sur la transhumance au Tchad centrale par Marty et al. (2009) montre que «*dans les conditions sahéliennes actuelles caractérisées les aléas de pluies et de ressources, l'élevage pastoral (…) est performant économiquement, beaucoup moins dégradant pour l'environnement que les troupeaux maintenus à la même place et pleinement adapté grâce à des savoirs adaptés et maîtrisés*»[1].

En dépit des multiples avantages qu'il présente sur le plan économique, socio-culturel et environnemental, l'élevage pastoral est confronté à plusieurs facteurs de vulnérabilité. La réduction drastique des zones de pâturage due à la pression foncière et la faible prise en compte de l'élevage dans les la mise en place des aménagements hydro-agricoles placent les pasteurs dans une situation de vulnérabilité accrue du point de vue de l'accès aux ressources naturelles. Cette vulnérabilité est aggravée par les effets combinés des changements climatiques et des crises socio-politiques qui affectent la région. Pour faire face à cette situation, la CEDEAO et les Etats mettent en œuvre des politiques publiques soucieuses de renforcer la résilience des communautés pastorales. Ces politiques se traduisent par des programmes et projets visant à sécuriser la mobilité pastorale, améliorer la santé animale, promouvoir le commerce du bétail, accroitre la productivité et la compétitivité des productions du cheptel.

Toutefois, les initiatives en faveur de l'élevage ne prennent pas suffisamment en compte, l'exigence de l'éducation et de la formation des populations pastorales. En effet on constate que les approches développées en matière d'éducation et de formation ne parviennent à s'adapter aux contraintes de la mobilité pastorale. En d'autres termes, les systèmes éducatifs classiques n'arrivent pas véritablement à prendre en compte les besoins des populations mobiles. La conséquence directe d'une telle situation est le très faible taux de scolarisation des enfants issus des communautés pastorales : 4 % dans les zones pastorales du Tchad[2] et 3 à 4 % dans les régions de l'Est du Burkina Faso[3] . L'analphabétisme généralisé dans ces communautés ne facilite ni l'accès des adultes aux opportunités économiques, ni l'exercice de leur citoyenneté.

La prise de conscience de ces enjeux majeurs a amené plusieurs groupes d'acteurs à se mobiliser pour promouvoir une offre d'éducation et de formation en adéquation avec les attentes et les besoins des populations.

[1] Marty, A. et al, 2009. Au cœur de la transhumance. Un campement chamelier au Tchad Central. Septembre 2006-Avril 2007, Karthala.
[2] Hagnonnou B, Atchina FG, 2015
[3] Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2011. Le Burkina en chiffre. Edition 2011.

2. Genèse et approches du PREPP

2.1 Processus de conception du programme

Le Programme Régional d'Education et de Formation des Populations Pastorales des zones transfrontalières a été conçu au terme d'une dynamique de concertation entre des organisations pastorales de l'Afrique de l'Ouest et du Centre qui ont inscrit la problématique de l'éducation/formation des communautés pastorales mobiles au centre de leurs préoccupations. Ces organisations ont bénéficié de l'appui technique et financier de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse/Direction Afrique de l'Ouest (DDC/DAO).

La dynamique a été enclenchée à Niamey, en Juin 2010, au cours d'un atelier de réflexion autour de cette problématique. Organisée sous l'égide du Groupe régional Education/Formation de la DAO cette rencontre a regroupé des chargés de programmes éducation et des représentants des organisations pastorales de la sous-région.

Dans le prolongement de l'atelier, un processus de diagnostics et d'analyses a été conduit dans les pays représentés à cette rencontre. Ce travail a permis d'élaborer un argumentaire précis et documenté en faveur de la promotion de l'éducation en adéquation avec les attentes et les besoins des populations pastorales.

Trois organisations de la société civile, en l'occurrence l'Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS), Andal et Pinal (Burkina Faso) et Potal Men (Bénin), ont entamé conjointement une démarche de formulation et de financement d'un projet visant à combler le déficit d'offres éducatives au profit des communautés pastorales transhumantes. Cette initiative a donné naissance au Programme d'Education des Populations Nomades (PEPAN) dans la zone transfrontalière Burkina Faso/Bénin. Ce programme a été financé sous la forme d'une expérience pilote par la DDC du Bénin, en 2012.

La réalisation d'études diagnostiques complémentaires a permis en 2013 de formuler un nouveau projet qui a pris le relai du PEPAN : le Programme Régional d'Education et de formation des Populations Pastorales en zones transfrontalières (PREPP). La zone d'intervention du PREPP a été étendue à 4 nouvelles zones transfrontalières : Mali/Burkina Faso, Niger/Bénin, Tchad/Niger et Mali/Mauritanie. Suite à cette extension, d'autres opérateurs ont été associés au PREPP : Delta Survie au Mali, l'Association pour la redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN), Association pour le Développement Rural au Batha (ADRB) au Tchad et le Groupement National de Coopératives Pastorales (GNAP) en Mauritanie. Compte tenu de l'importance des flux de transhumance entre le Burkina Faso et le Togo et des conflits qu'ils engendrent parfois, la zone transfrontalière Burkina/Bénin a été étendue à une partie de la région des Savanes et de celle Kara au Togo. L'ONG Communication pour un Développement Durable (CDD) est chargée de la mise en œuvre du PREPP au niveau des sites du Togo.

2.2 Stratégie d'intervention

L'objectif global du PREPP est de « parvenir à une meilleure intégration sociale, politique et économique des populations pastorales transhumantes des zones transfrontalières par l'éducation de base et par la formation professionnelle ».

Le PREPP est un programme régional, multi-acteurs, coordonné par l'APESS. Sur le plan opérationnel, la mise en œuvre des activités d'éducation/formation est assurée par des opérateurs pays qui disposent d'une compétence avérée et d'une expérience reconnue dans la délivrance des offres éducatives. Les acteurs du PREPP bénéficient de l'appui - accompagnement technique de structures

spécialisées que sont :

- le réseau Pamoja/Afrique de l'Ouest spécialiste de la méthode Reflect ;
- le Réseau des Promoteurs de la Pédagogie du Texte (RIP/PdT) ;
- le bureau d'étude Conseils, Recherche - Action pour le Développement (CORADE), spécialisé dans la développement de la démarche du bilan de compétences, « approche Tylay » ;
- le bureau d'étude Espace de Développement et de Recherche en Ingénierie de Compétences (EDRIC) spécialiste de la formation professionnelle dans le cadre du Développement des Compétences Techniques et Professionnelles (DCTP).

Compte tenu de son envergure et de ses ambitions, le PREPP met à contribution des institutions spécialisées dans l'accompagnement en l'occurrence :

- Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) qui assure le backstopping stratégique ;
- Initiative Conseil International (ICI) qui assure le backstopping financier.

La stratégie d'intervention développée par le PREPP met l'accent sur : (i) des approches pédagogiques et de formation professionnelle novatrices ; (ii) la coopération transfrontalière ; (iii) le plaidoyer ; (iv) le suivi-évaluation, (vi) la communication ; et (vii) le partenariat.

➛ *Approches pédagogiques et de formation professionnelle*

Le programme est mis en œuvre dans cinq (5) zones transfrontalières en s'appuyant, dans chaque zone sur la mobilisation de deux ou trois opérateurs spécialisés dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle :

- zone Bénin – Burkina - Togo : Andal & Pinal, Potal Men et CDD ;
- zone Burkina - Mali : Andal & Pinal et Delta Survie ;
- zone Bénin - Niger : Potal Men et AREN ;
- zone Mali - Mauritanie : Delta Survie et GNAP ;
- zone Niger - Tchad : AREN et ADRB.

En matière d'éducation de base deux approches fonctionnelles sont développées : i) la PdT (Pédagogie du Texte) et ii) la méthode Reflect dans les quatre autres zones transfrontalières. Les formations ciblent les personnes âgées de 15 ans et plus et sont dispensées dans les centres et cercles ouverts dans chaque zone transfrontalière.

S'agissant de la formation professionnelle, la sélection est faite parmi les apprenants qui sont issus des centres/cercles d'éducation de base. Pour accéder à cette formation l'apprenant doit être déclaré alphabétisé à la suite des évaluations pédagogiques. Les apprenants retenus sont répartis dans les espaces du DCTP où ils peuvent suivre plusieurs filières de formation professionnelle présentant une réelle valeur ajoutée dans le contexte du pastoralisme.

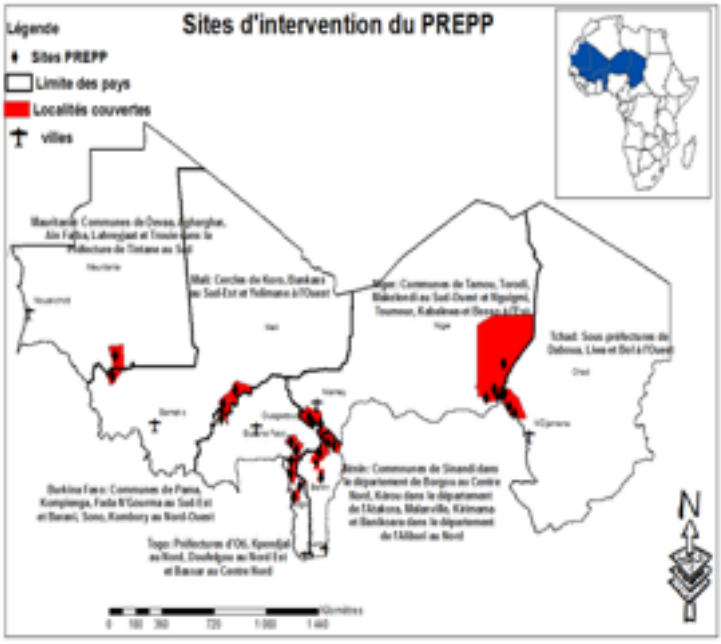

➛ *Coopération transfrontalière*

Dans la logique du PREPP le développement de la coopération transfrontalière vise un double objectif : d'une part, mettre en place les jalons de la pérennisation des dynamiques enclenchées en matière d'éducation et de formation et d'autre part, favoriser la gestion concertée Ressources naturelles en vue de créer les conditions favorables à l'insertion des transhumants dans les zones de transit et d'accueil. Les comités transfrontaliers mis en place à l'initiative du PREPP s'emploient à faire prendre en compte la problématique de l'éducation et de la formation des pasteurs dans la planification communale. Par ailleurs, ils cherchent à établir un système de veille permettant d'anticiper sur les conflits potentiels et d'en assurer une prévention efficace.

➛ *Plaidoyer*

La conduite des trajets de plaidoyer est perçu par le programme comme un levier important de pérennisation des acquis obtenus dans la mesure où il permet d'obtenir l'engagement politique des collectivités locales, des Etats et des institutions sous régionales.

➛ *Suivi- évaluation*

Le programme a mis en place un dispositif de suivi évaluation qui comporte des indicateurs de résultats (outputs) et d'effets (outcomes). La mesure de ces indicateurs s'appuie sur la collecte de données par l'APESS et par les opérateurs. Ainsi, le programme dispose d'une base de données fiable régulièrement renseignée qui retrace l'évolution des indicateurs du cadre logique.

➛ *Communication*

Le service de communication de l'APESS mène des activités qui visent à assurer la visibilité du programme. Ces activités ciblent les décideurs politiques intervenants aux différentes échelles mais aussi les communautés de base bénéficiaires des interventions du programme. Elles s'appuient sur des supports diversifiés et utilisent des outils innovants.

➛ *Partenariat*

La mise en œuvre du PREPP mobilise différentes catégories d'acteurs ayant chacune une part de responsabilité à assumer :

- la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC), principal partenaire financier du programme ;
- les institutions publiques centrales et déconcentrées dans les pays d'intervention du PREPP notamment celles en charge de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'élevage. Ces structures interviennent dans le suivi et l'évaluation des activités pédagogiques ;
- les collectivités locales, partenaires majeurs dans la mise en place et le fonctionnement du programme ainsi que dans la planification et l'exécution des activités d'éducation et de formation ;
- le Réseau Billital Maroobé (RBM) et certains de ces membres (Réseau de Communication sur le Pastoralisme au Burkina et l'Association Nationale des Organisations Professionnelles de l'Elevage des Ruminants au Bénin), partenaires de l'APESS dans les campagnes de plaidoyer.

3. Principaux résultats et acquis de la première phase

Globalement le PREPP se caractérise par un niveau élevé d'atteinte des résultats escomptés, des effets et impacts significatifs et des bénéficiaires satisfaits. La lecture des résultats et effets par axe stratégique (outcome) fait ressortir les éléments saillants présentés ci-dessous :

Outcome 1: 10'000 éleveurs transhumant (15 ans et plus) accèdent à un système éducatif pertinent favorisant leur développement économique et leur permettant de s'affirmer comme citoyens.

Réalisations :

- ouverture de 125 centres /cercles dans les cinq zones transfrontalières ;
- recrutement de deux cohortes d'apprenants totalisant 8.172 apprenants dont 3.310 femmes (plus de 40 % ;)
- atteinte d'un taux d'achèvement de 65 % pour la première cohorte (2014- 2015) ;
- mise en œuvre opérationnelle du programme d'alphabétisation dans toutes les zones d'intervention ;
- renforcement des capacités des facilitateurs et superviseurs recrutés par les opérateurs pour assurer les enseignements et les suivis pédagogiques. ;
- élaboration des documents pédagogiques en support aux apprentissages ;
- implication satisfaisante des services techniques déconcentrés dans le contrôle de qualité.

En ce qui concerne la formation professionnelle, les principaux acquis portent sur :

- l'élaboration du référentiel de formation avec une bonne implication des acteurs concernés (institutions publiques, acteurs privés) ;
- l'identification de quatre métiers pastoraux sur la base d'une approche participative : (i) vulgarisateur en santé et production animale ; (ii) médiateur social ; (iii) entrepreneur en milieu pastoral ; et (iv) facilitateur endogène ;
- l'ouverture de 67 espaces DCTP avec un effectif de plus de 1.690 personnes dont 524 femmes ;
- la disponibilité du module pour la filière de formation VSPA ;
- mobilisation des formateurs experts au niveau des services techniques déconcentrés ; démarrage de concertations avec les services techniques compétents pour la certification des apprentissages dans le cadre du DCTP.

Effets :
Les apprenants de toutes les zones transfrontalières ont acquis des compétences de base, particulièrement la lecture, l'écriture et le calcul. En outre, les apprenants estiment qu'ils sont capables de lire les panneaux de signalisations, certaines indications des médicaments (surtout les dates de péremption) et les factures. Les témoignages recueillis montrent que les apprenants parviennent à mieux préparer les départs en transhumance (vaccination des animaux et recherche de certificat international de transhumance) ;

De l'avis des bénéficiaires, l'intervention du PREPP contribue à renforcer la cohésion sociale et la capacité d'action collective entre les éleveurs provenant de différentes zones géographiques à travers les comités transfrontaliers et les COGES.

Par-delà leur vocation principale, les centres/cercles d'alphabétisation sont devenus des lieux de rassemblement, d'échange et de partage d'expériences pour les éleveurs. L'installation de centres d'alphabétisation revêt un enjeu crucial pour certaines communautés d'éleveurs qui sont dépourvues d'une emprise foncière dans les territoires qu'ils fréquentent. Ces dernières considèrent que les centres contribuent à légitimer leur présence dans ces espaces.

Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme estiment que le climat est devenu plus apaisé dans les zones de transit et d'accueil des transhumants.

Outcome 2 : Des comités transfrontaliers existent dans chaque zone et gèrent l'éducation/formation des

populations pastorales au niveau local

Réalisations

Les cinq comités transfrontaliers (CT) multi-acteurs ont été constitués et sont fonctionnels. Ces comités se réunissent régulièrement pour échanger sur les défis qui les interpellent en particulier l'institutionnalisation de l'éducation et de la formation professionnelle des pasteurs. Ils s'impliquent activement dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités du programme. Dans le souci d'améliorer la performance globale des comités transfrontaliers, des formations ont été dispensées à leurs membres sur différentes thématiques en l'occurrence le pastoralisme, la gestion des conflits et ce, à travers l'introduction du module GPSC (Gestion des Programmes/projets Sensibles aux Conflits).

Effets

L'intervention du programme a contribué à promouvoir une perception plus positive de la transhumance transfrontalière par les autorités administratives, les collectivités locales et les forces de sécurité. La visite des centres de formation du PREPP a offert l'opportunité de les sensibiliser sur l'intérêt économique de la transhumance transfrontalière et sur la nécessité de leur implication plus forte dans la prévention et la gestion des conflits.

A cela s'ajoutent d'autres effets importants qui concernent :

- l'amélioration du niveau de connaissance des textes législatifs et réglementaires par les éleveurs ;
- l'amélioration de la communication entre les éleveurs transhumants et les autorités administratives en poste dans les zones de transit et d'accueil ;
- l'orientation vers une meilleure prise en compte de la dimension de l'éducation dans les plans locaux de développement (cas du Bénin et du Togo) ;
- la reconnaissance de la valeur ajoutée des comités transfrontaliers du PREPP par les acteurs qui sont impliqués dans des dynamiques régionales (PRAPS, PRIDEC).

OUTCOME 3 : Les Etats et les institutions africaines sous-régionales (CEDEAO, CEEAC, UEMOA) allouent Ressources à l'éducation en milieu pastoral

Réalisations :

- organisation de plusieurs rencontres avec les autorités ministérielles des sept pays de la zone d'intervention du PREPP pour faire connaitre le programme et développer un plaidoyer en faveur d'une meilleure prise en compte de l'éducation/ formation des communautés pastorales dans les politiques sectorielles ;
- développement d'un partenariat solide entre les

organisations faitières d'éleveurs et de pasteurs (APESS et RBM) pour conduire le plaidoyer en faveur de l'éducation/formation des communautés pastorales ;

- signature de deux conventions entre les ministères de tutelle et les opérateurs pays au Burkina et au Mali ;
- signature d'un accord de partenariat entre l'UEMOA et l'APESS qui intègre la dimension de l'éducation et de la formation de populations pastorales.

Effets :
Les Etats et les institutions d'intégration sous-régionale manifestent une volonté de mieux prendre en compte, la problématique de l'éducation et de la formation des populations pastorales dans les politiques publiques ainsi dans les programmes d'intervention.

OUTCOME 4 : Le système de management est fonctionnel

Réalisations :

- disponibilité d'une équipe de coordination du programme opérationnelle et expérimentée :
- conception d'une base de données pour le suivi des indicateurs de résultats et des indicateurs d'effets du programme ;
- existence d'un manuel de suivi-évaluation du programme ;
- tenue de rencontres périodiques de planification entre les principaux acteurs du PREPP (APESS- Opérateurs) ;
- réalisation par l'institution en charge du backstopping stratégique (IPAR) de plusieurs missions de terrain qui ont permis d'identifier les acquis enregistrés, les difficultés rencontrées et de formuler de recommandations visant à améliorer les approches développées ;
- réalisation par l'institution chargée du backstopping financier (ICI) de plusieurs missions qui ont permis de renforcer les compétences des opérateurs et d'améliorer la gestion financière.

4. Enjeux et défis

L'évaluation des activités de la première phase a mis en exergue un bilan prometteur avec des réalisations et des effets positifs importants. Pour poursuivre et consolider cette dynamique, le PREPP doit relever des défis repérables à plusieurs niveaux :

Au niveau pédagogique :

- au regard de la spécificité de la cible caractérisée par la mobilité, il se pose une exigence majeure qui est celle de l'adaptation continuelle des approches pédagogiques et de formation professionnelle à la mobilité. Le schéma pédagogique doit être soumis à une adaptation permanente non seulement pour prendre en compte la variabilité des trajectoires de transhumance, mais aussi pour développer des outils de formation adaptés et innovants (TIC) permettant de toucher les jeunes bergers difficilement accessibles par des approches pédagogiques classiques. Cela permettra de minimiser les déperditions ;
- la forte présence des enfants en bas âge dans les centres de formation de certaines zones transfrontalières constitue une préoccupation de premier ordre pour les acteurs du PREPP. L'absence avérée de structures et d'offres éducatives destinées aux enfants sur de nombreux sites implique la définition de stratégies appropriées pour la prise en compte des besoins éducatifs des enfants des éleveurs transhumants ;
- l'enjeu de la maitrise effective du dispositif du DCTP se pose avec acuité compte tenu du fait que (i) les offres de formation professionnelles ne couvrent pas la gamme diversifiée des besoins des différentes catégories d'apprenants (femmes, jeunes, adultes), (ii) de nombreux apprenants sortant des centres d'éducation de base laissés en rade, (iii) l'éloignement des espaces du DCTP pour de nombreux apprenants.

Au niveau de la coopération transfrontalière :

- la mobilité des principaux responsables des comités transfrontaliers (maires, préfets, agents des services déconcentrés) qui se traduit par une absence de mémoire institutionnelle, ce qui ne permet pas d'assurer une continuité dans l'action de ces comités ;
- la faiblesse du budget des collectivités risque d'entrainer l'allocation de ressources insignifiantes pour la prise en charge de l'éducation et de la formation dans les plans locaux de développement.
- Au niveau du plaidoyer :
- la mobilisation de financement dans le cadre de conventions signées entre le programme et les Etats constitue un impératif dans la perspective de pérennisation de la dynamique enclenchée ; l'ancrage du programme au niveau des institutions sous-régionales (CEDEAO, UEMOA, CEEAC, CEMAC) constitue une étape décisive pour garantir la promotion de l'éducation et la formation des populations pastorales.

1. Contexte de mise en œuvre de la deuxième phase

Le contexte de mise en œuvre de la phase 2 du PREPP est caractérisé par plusieurs traits saillants dont certains peuvent être perçus comme des facteurs favorables à la réussite du programme, alors que d'autres constituent de possibles freins. Ces traits peuvent être structurés à trois niveaux différents.

Au niveau sécuritaire et sociopolitique :

- l'extension de la zone affectée par l'insécurité (delta central du Mali, zone du lac Tchad, etc.) ce qui expose les familles d'éleveurs à de multiples exactions (enlèvements et assassinats, confiscation de bétail…) et limite leur accès aux ressources naturelles dans la paix et la quiétude ;
- la persistance des conflits parfois meurtriers dans les zones de transit et d'accueil de transhumants transfrontaliers ;
- le développement d'un ensemble d'initiatives au niveau des pays côtiers (i) élaboration de plans de gestion de la transhumance, (ii) formulation du PRIDEC (Programme Régional d'Investissement de l'Elevage en faveur des pays côtiers) qui visent à réduire le potentiel de conflits liés à la transhumance.

Au niveau institutionnel :

- le dispositif institutionnel de prise en charge du secteur de l'élevage s'est renforcé au niveau régional à travers le lancement du processus de finalisation de la stratégie régionale de promotion du pastoralisme (par le CILSS) et l'établissement d'un cadre régional de dialogue sur la transhumance transfrontalière (par la CEDEAO) ;
- le partenariat développé par le PREPP au cours de la première phase avec différentes institutions est confronté à un risque d'affaiblissement découlant des changements intervenus à la tête des départements ministériels en charge de l'élevage1 , ainsi qu'au niveau des collectivités locales et des services techniques déconcentrés. Les changements au niveau de ces deux dernières institutions ont affecté la composition des comités transfrontaliers, ce qui se répercute négativement sur la poursuite de la dynamique enclenchée en l'absence d'une mémoire institutionnelle.

Au niveau de l'adhésion des acteurs étatiques et régionaux :

- une convention de collaboration a été signée avec deux pays en l'occurrence le Burkina Faso et le Mali. Des projets de collaboration ont été élaborés au Bénin et au Togo. Ces initiatives traduisent la volonté de ces gouvernements à prendre en compte la problématique de l'éducation et de la formation des populations pastorales dans les politiques publiques ;
- l'APESS a sensibilisé les promoteurs des programmes régionaux en cours de formulation (PRIDEC et PREDIP) sur la nécessité de prendre en compte la problématique de l'éducation et de la formation des populations pastorales dans ces initiatives ;
- les équipes engagées dans la mise en œuvre du programme (APESS, opérateurs, communautés pastorales) occupent une place de plus en plus importante dans la planification, l'exécution et le suivi-évaluation des activités, ce qui crée des conditions favorables à une réelle appropriation du PREPP.

2. Principaux enjeux majeurs de la phase 2 du PREPP

La phase 2 du programme est structurée autour de quatre enjeux majeurs :

i) l'adaptation continuelle des stratégies d'éducation de base à la mobilité du public cible ;

ii) l'adaptation/flexibilité du continuum éducation/formation (DCTP) à la spécificité des cibles et des contextes d'intervention ;

iii) le renforcement institutionnel du PREPP qui vise à : (i) améliorer le dispositif de suivi-évaluation, (ii)

[1] Sur les quatre ministres qui ont pris part à la première session du comité d'orientation du PREPP à Niamey en juin 2015 et signé la charte des engagements des décideurs, trois ne sont plus en fonction.

assurer un transfert progressif de la maîtrise d'ouvrage aux communes des initiatives en matière d'éducation/ formation des communautés pastorales afin qu'elles soient institutionnalisées dans les politiques locales de développement, (iii) développer des synergies avec les autres PTF intervenant dans les pays couvert par l'action du PREPP, ainsi qu'avec les programmes régionaux en cours de formulation ;

*iv) **l'amélioration du positionnement stratégique et de la visibilité du PREPP, à travers : (i) la valorisation et la diffusion des acquis du programme, (ii) l'intégration de la problématique de l'éducation et de la formation des populations pastorales dans les politiques publiques nationales et sous régionales, et (iii) la mise en place d'un dispositif d'accompagnement dégressif répondant au souci de renforcer le processus d'autonomisation des acteurs du PREPP.***

3. Orientations stratégiques et axes d'intervention

La phase 2 du PREPP apporte un complément à l'objectif global qui a été défini lors de la formulation du programme. il s'agit de : « parvenir à une meilleure intégration sociale, politique et économique des populations pastorales transhumantes en zone transfrontalière et à une réduction des conflits intercommunautaires par l'éducation de base et la formation professionnelle ».

Cette phase, qui prend en compte les quatre outcomes définis au départ, a identifié des axes d'intervention en phase avec les défis à relever dans le contexte actuel.

➔ ***Outcome 1 : les éleveurs transhumants de 15 ans et plus accèdent à un système éducatif pertinent favorisant leur développement économique et leur permettant de s'affirmer comme citoyens.***

Les résultats et les activités prioritaires ont été identifiés pour chacun des deux champs d'action que sont l'éducation de base et la formation professionnelle.

A. Education de base

RESULTAT 1 : DES OFFRES D'EDUCATION DE BASE (EB) DE QUALITE SONT ACCESSIBLES A AU MOINS 10 000 ELEVEURS PASTEURS DE 15 ANS ET PLUS (DONT 3300 FEMMES)

Activités prioritaires :

- analyser les acquis d'apprentissage qui ont été générés par les deux approches pédagogiques utilisées sur le terrain (PdT et Reflect) ;
- Adapter les outils/supports didactiques par l'introduction de thèmes émergeants spécifiques (maternités désirées, mariages précoces, GPSC)
- Renforcer le dispositif de formation, de suivi et d'évaluation des acteurs terrain (superviseurs, agents étatiques, facilitateurs)

RESULTAT 2 : UNE STRATEGIE D'EDUCATION DE BASE ADAPTEE A LA MOBILITE (INTRODUCTION DES TICE) EST MISE EN OEUVRE

Activités prioritaires :

- mettre en place un système d'informations et de veille permettant de suivre les changements qui affectent les trajectoires de transhumance et d'adapter en conséquence les dispositifs de formation ;
- Développer une approche innovante adaptée à la formation à distance au profit des jeunes bergers (utilisation des TICE : téléphone portable et/ou radios communautaires)
- Expérimenter et tester la formation à distance
- Résultat 3 : Des offres éducatives adaptées sont développées au profit de 500 enfants de moins de 15 ans issus des communautés pastorales

Activités prioritaires

- Identifier toutes les opportunités de synergies et articulations possibles avec des programmes pays ciblés sur les enfants non scolarisés ou déscolarisés précoces possibles
- Tester une approche éducative pilote adaptée aux

enfants de moins de 15 ans dans 2 zones transfrontalières ne bénéficiant d'aucune offre éducative formelle ou non formelle

B. Développement des Compétences Techniques et Professionnelles (DCTP)

RESULTAT 4 : UNE FORMATION PROFESSIONNELLE (DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES) EST MISE EN ŒUVRE ET CERTIFIEE AU PROFIT DE 7500 ELEVEURS PASTEURS (DONT 2.500 FEMMES).

Activités prioritaires :

- concevoir le socle commun de compétences générales dont l'acquisition constitue un préalable à la formation technique et professionnelle (capacité à prendre des notes en français fonctionnel et dans les langues locales, maîtrise du calcul, etc.) ;
- produire des supports de formation ;
- renforcer la mise en œuvre du système dual ;
- réaliser la formation par apprentissage rénové (de type dual) ;
- réaliser des Formations Accélérées Qualifiantes (FAQ) ;
- accompagner l'insertion socioéconomique des sortants des espaces DCTP ;
- réaliser la formation continue des acteurs ;
- suivre et évaluer les actions de formation.
- valider le référentiel des métiers et compétences pastoraux ;
- élaborer les référentiels de certification des métiers pastoraux ;
- organiser des sessions de certification professionnelle.

➔ ***Outcome 2 : les comités transfrontaliers impulsent une dynamique favorable aux initiatives d'éducation et de formation des populations pastorales dans les entités territoriales et créent les conditions de leur pérennisation.***

RESULTAT 1 : LES COMITES TRANSFRONTALIERS SONT REDYNAMISES ET DEVELOPPENT UN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES POUR FAVORISER L'EXERCICE PAR CEUX-CI DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DES INITIATIVES EN MATIERE D'EDUCATION ET DE FORMATION DES POPULATIONS PASTORALES

Activités prioritaires :

- réorganiser les comités transfrontaliers (composition, structuration) ;
- définir un mode de fonctionnement flexible des CT ;
- développer des relations de collaboration entre les comités transfrontaliers et les communes ;
- favoriser une plus grande implication des comités transfrontaliers dans la prévention et la gestion des conflits liés à la transhumance ;
- renforcer les capacités des comités transfrontaliers en s'appuyant entre autres sur l'approche GPSC (Gestion des Programmes Sensibles aux Conflits).
- Développer des opportunités de synergies partenariales entre les comités transfrontaliers et toutes les nouvelles dynamiques de construction de programmes sous régionaux (PRAPS, PRIDEC, PREDIP, etc.)

RESULTAT 2 : LES PROJETS ELABORES PAR LES ENTITES TERRITORIALES MEMBRES DES COMITES TRANSFRONTALIERS INTEGRENT LA PROBLEMATIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DES POPULATIONS PASTORALES

Activités prioritaires :

- élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à favoriser la prise en compte de l'éducation et de la formation des populations pastorales dans les politiques locales de développement ;
- intégrer l'élaboration et la mise en œuvre de projets éducatifs portés par les communes dans le cadre des activités des comités transfrontaliers ;
- renforcer le processus d'autonomisation des comités transfrontaliers à travers la mobilisation de ressources financières endogènes et externes.

➛ *Outcome 3 : les Etats et les institutions d'intégration (CEDEAO, CEEAC, UEMOA et CEMAC) institutionnalisent l'éducation et la formation en milieu pastoral*

RESULTAT 1 : LES ORGANISATIONS PASTORALES ENGAGEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DEVELOPPENT DES ECHANGES ENTRE ELLES ET ETABLISSENT DES COALITIONS AVEC D'AUTRES ACTEURS POUR MENER LE PLAIDOYER AUX NIVEAUX LOCAL, NATIONAL ET SOUS REGIONAL EN FAVEUR DE L'EDUCATION/FORMATION DES POPULATIONS PASTORALES

Activités prioritaires :

- susciter une large adhésion des organisations pastorales locales nationales et sous régionales à la dynamique impulsée par le PREPP ;
- renforcer les capacités des structures de proximité (COGES, Comités transfrontaliers) afin qu'elles puissent s'impliquer efficacement dans les actions de plaidoyer ;
- créer une coalition avec d'autres acteurs pour développer un plaidoyer plus efficace à l'endroit des décideurs politiques locaux nationaux et sous-régionaux.

RÉSULTAT 2 : LES POLITIQUES REGIONALES ET NATIONALES PRENNENT EN COMPTE DE FAÇON EXPLICITE LA PROBLEMATIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DES POPULATIONS PASTORALES ET COMPORTENT DES AXES STRATEGIQUES ET/OU DES LIGNES D'ACTIONS DEDIEES A CETTE PROBLEMATIQUE

Activités prioritaires :

- capitaliser l'expérience du PREPP en vue d'identifier les messages clés dans des notes de politique ;
- élaborer une stratégie et des plans d'action de plaidoyer à mettre en œuvre aux différents niveaux d'intervention local, national et sous-régional ;
- favoriser la prise en compte de la problématique de l'éducation et de la formation des populations pastorales dans l'agenda des grands évènements nationaux et internationaux ;
- identifier les axes de convergence entre le PREPP et les autres programmes nationaux et sous-régionaux et les domaines de collaboration ayant un potentiel de synergie élevé.

RÉSULTAT 3 : Ressources FINANCIERES ADDITIONNELLES SONT MOBILISEES AU NIVEAU LOCAL, NATIONAL ET SOUS-REGIONAL EN FAVEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DES POPULATIONS PASTORALES

Activités prioritaires :

- poursuivre l'établissement de conventions entre le PREPP, les Etats et les institutions sous-régionales et veiller à l'application effective de ces accords ;
- établir des conventions avec d'autres partenaires techniques et financiers.

➛ *Outcome 4 : le système de management (pilotage) est fonctionnel*

Activités prioritaires :

- répertorier au niveau du cadre logique les indicateurs d'effet pour les trois axes ;
- établir la situation de référence de l'éducation et de la formation dans les communautés pastorales ciblées ;
- réaliser des enquêtes et études destinées à identifier et à mesurer les changements induits par la mise en œuvre du programme ;
- mettre en place des groupes de réflexion sur des thématiques ou des questions d'enjeux majeurs ;
- identifier les nouvelles connaissances et les innovations générées dans le cadre du programme.

1. Prise en compte des préoccupations de durabilité dans la stratégie d'intervention du PREPP

La pérennisation des acquis du programme a été explicitement prise en compte au moment de la formulation du PREPP. En effet, la stratégie d'intervention cherche à garantir la durabilité des changements amorcés dans le domaine de l'éducation et de la formation des populations pastorales en s'appuyant sur plusieurs leviers importants à savoir :

- favoriser la participation des acteurs du PREPP, notamment les organisations d'éleveurs/pasteurs et les opérateurs dans l'élaboration des plans locaux de développement ;
- mettre en place des cadres de coopération transfrontalière aptes à mener des actions de plaidoyer en faveur de la prise en compte de l'éducation et de la formation des populations pastorales dans les politiques publiques ;
- renforcer les capacités des organisations d'éleveurs/pasteurs afin qu'elles puissent développer des alliances avec d'autres groupes d'acteurs pour influencer les politiques publiques nationales et sous-régionales dans le sens d'une meilleure prise en compte de la problématique de l'éducation et de la formation des populations pastorales ;

- mettre en place un mécanisme de veille pour la mise en œuvre effective des conventions signées avec les Etats et l'application des engagements souscrits par les institutions sous-régionales ;
- développer des partenariats avec d'autres programmes nationaux et sous-régionaux financés par la DDC, la Banque Mondiale, la BAD, la BID, l'Union Européenne, etc. ;
- favoriser l'ancrage des interventions du PREPP dans la décentralisation ;
- capitaliser et diffuser les acquis enregistrés par le programme dans la perspective d'un changement d'échelle.

2. Axes prioritaires de la stratégie de pérennisation

Pour favoriser la création de conditions garantissant la pérennité des dynamiques enclenchées par l'intervention du PREPP, il est indispensable d'actionner les leviers d'influence susceptibles d'être les plus opérants.

2.1 Implication des acteurs du PREPP dans l'élaboration des plans locaux de développement

Les politiques de décentralisation confèrent aux collectivités locales des prérogatives importantes en matière de planification et de mise en œuvre des politiques de développement de leurs terroirs. Pour être viable et pérenne, l'action du PREPP doit s'inscrire dans des dynamiques impulsées au niveau local. Par conséquent, les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet doivent participer activement à l'élaboration, à l'exécution et au suivi des plans locaux pour s'assurer qu'ils prennent effectivement en compte les besoins en matière d'éducation et de formation des populations pastorales.

2.2 Création de cadres de coopération transfrontalière sur l'éducation et la formation des populations pastorales

La création des cadres de coopération transfrontalière sur l'éducation et la formation des populations pastorales permet d'impulser une dynamique de mobilisation et d'organisation des acteurs de la pérennisation du PREPP. Elle offre également l'opportunité d'assurer l'ancrage des interventions du programme dans la décentralisation en vue de favoriser l'exercice effectif de la maîtrise d'ouvrage communal ce qui permet de mettre en place des jalons de la pérennisation des acquis obtenus.

2.3 Développement d'alliances entre les organisations d'éleveurs/pasteurs et les autres groupes d'acteurs

En dépit de la contribution économique qu'il apporte, le secteur de l'élevage ne bénéficie pas de soutien important en termes d'investissements publics (infrastructures de production et de commercialisation). En outre les communautés pastorales sont laissées pour compte dans l'offre de services sociaux de base. Pour remédier à cette situation il est indispensable d'aider les organisations d'éleveurs à renforcer leurs capacités stratégiques, à améliorer leur gouvernance et à consolider leur stratégie avec d'autres groupes d'acteurs en vue de créer un rapport de forces favorable à la prise en compte de leurs aspirations en matière d'éducation et de formation.

2.4 Mise en place d'un mécanisme de veille pour l'application effective des engagements souscrits par les Etats et les institutions d'intégration

Les expériences menées dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest montrent que les programmes parviennent à engager des négociations avec les Etats et les institutions d'intégration pour déboucher sur des signatures de conventions. C'est au moment de l'application des engagements que les problèmes se posent. L'enjeu pour l'APESS, la Coordination du PREPP et les Opérateurs est de mettre en place un dispositif de veille permettant de garantir l'opérationnalisation des conventions. Dans ce cadre, les acteurs du programme pourraient bénéficier de l'appui de personnes ressources engagées et influentes.

2.5 Diversification des partenariats

Depuis son lancement, le PREPP a bénéficié d'un appui constant et important de la DDC qui lui a permis de réaliser des avancées significatives dans le domaines de l'éducation et de la formation des populations pastorale. Tout en veillant à consolider le partenariat avec la DDC, le programme doit impérativement développer des collaborations avec les institutions d'intégration et les autres partenaires bi et multilatéraux en vue d'accroitre ses moyens d'interventions et de renforcer les synergies avec les projets et programmes apparentés.

2.6 Capitalisation et diffusion des acquis enregistrés

La capitalisation de l'expérience du PREPP doit mettre l'accent sur les acquis enregistrés, ainsi que les effets et les changements positifs induits par le programme. Cet exercice revêt une importance d'autant plus cruciale qu'il s'agit d'un programme novateur du point de vue des stratégies et des approches développées. Les résultats de la capitalisation doivent servir de levier pour le changement d'échelle et la valorisation optimale des bonnes pratiques promues.

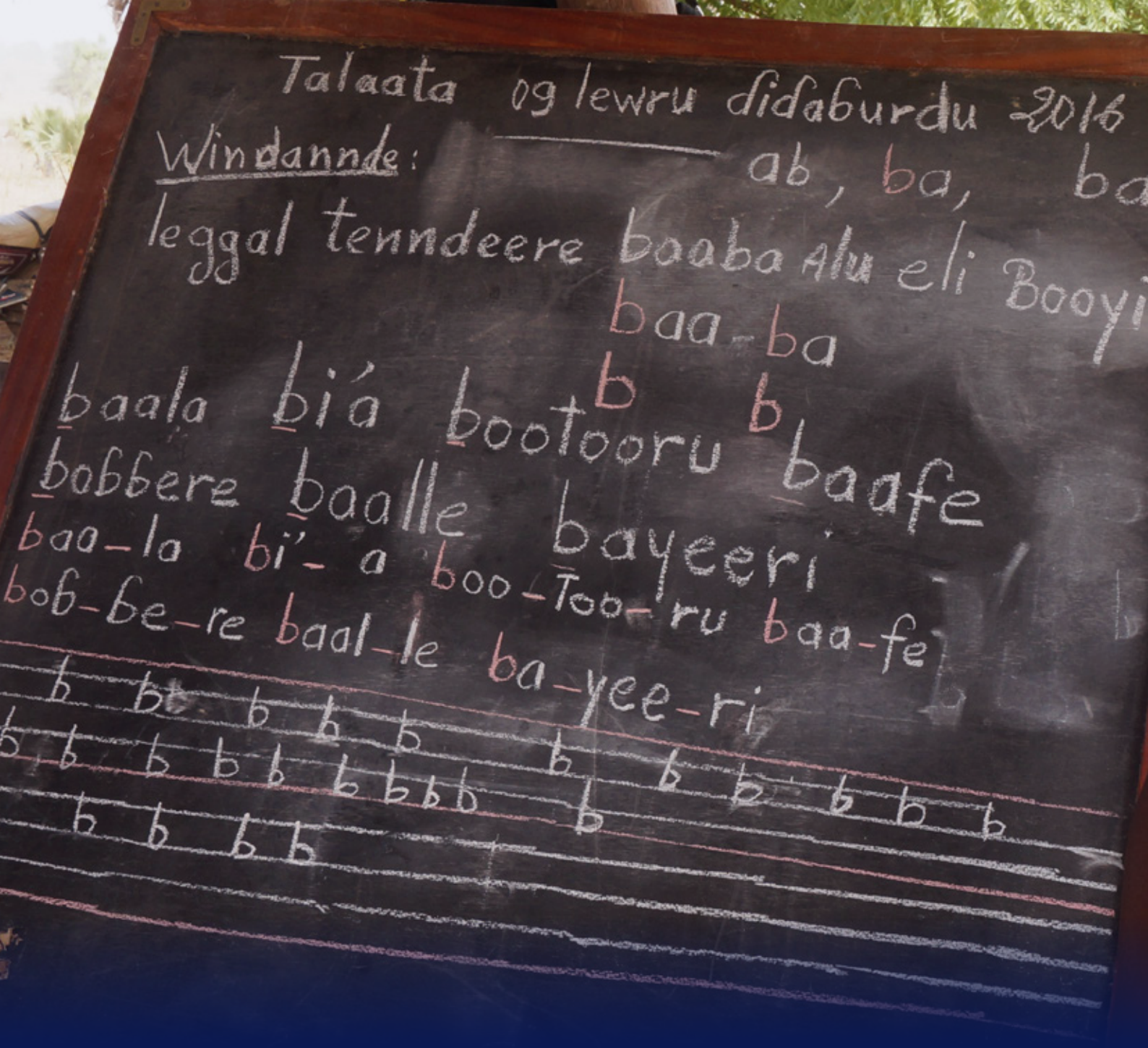

Opérateurs en éducation/formation

Backstopper

Partenaires

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL de l'APESS
Tél. : +226 25 34 66 36 - Email : sg@apess.org - Site web : www.apess.org

CRIPA / APESS / DORI
Tél. : +226 24 46 40 15
Email: apessdori@apess.org

CRIPA / APESS / GAROUA
Tél. : +237 96 11 25 60
Email : apessgaroua@apess.org

CRIPA / APESS / THIÈS
Tél. : +221 77 951 01 95
Email: apessthies@apess.org